

Communiqué de presse

19 avril 2023 - N°07

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 MAI 2023

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le :

25 mai 2023
à 10 heures
au siège social de SCOR SE
5, avenue Kléber
75016 Paris

L'avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 17 avril 2023 (Bulletin n°46) et contient l'ordre du jour et le projet du texte des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires à l'occasion de cette Assemblée.

Les actionnaires au porteur doivent adresser une demande auprès de leur intermédiaire financier aux fins d'obtenir les formulaires de procuration et de vote par correspondance. Les actionnaires nominatifs les recevront directement avec leur convocation.

Les informations relatives à cette Assemblée peuvent être consultées sur le site internet de SCOR à l'adresse suivante : www.scor.com/fr/assemblees-generales.

Les documents prévus à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce sont disponibles, dès ce jour, sur le site internet de la Société à l'adresse www.scor.com sous la rubrique « Investisseurs / Assemblées Générales / Informations et documents relatifs à l'Assemblée 2022 » ou sur simple demande auprès du service Relations Investisseurs (investorrelations@scor.com).

Les documents prévus par l'article R. 225-83 du Code de commerce seront par ailleurs tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième (5^{ème}) jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la Société pendant un délai de quinze (15) jours précédant la date de l'Assemblée.

Communiqué de presse

19 avril 2023 - N°07

La réunion de l'assemblée générale sera retransmise en direct, en vidéo, sur le site Internet de la Société : www.scor.com

*

* *

Contacts

Relations Investisseurs

Yves Cormier

ycormier@scor.com

Presse

Alexandre Garcia

media@scor.com

www.scor.com

LinkedIn: [SCOR](#) | Twitter: [@SCOR_SE](#)

SCOR, un réassureur mondial de premier plan

Réassureur mondial de premier plan, SCOR offre à ses clients une gamme innovante et diversifiée de solutions et de services de réassurance et d'assurance pour le contrôle et la gestion des risques. Fidèle à sa devise « l'Art et la Science du Risque », le Groupe met son expertise reconnue au sein du secteur et ses solutions financières de pointe au service du bien-être et de la résilience des populations.

SCOR offre à ses clients une notation financière de réassureur de premier rang, attribuée par Standard & Poor's, AM Best, Moody's et Fitch.

Le Groupe a enregistré 19.7 milliards d'euros de primes en 2022. Représenté à travers 35 bureaux dans le monde, il est au service de ses clients dans plus de 160 pays.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.scor.com